

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, à sa séance ordinaire du 5 mai 2026, a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro **RCA08-08-0001-183** modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage afin d'autoriser l'usage « 2241-04 enseignement spécialisé » en mixité avec des usages de bureau dans la zone S11-020.

Ce règlement est entré en vigueur le 20 mai 2026, date de délivrance du certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Il est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent et peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, le 21 mai 2026.

Stéphanie Boulé  
Secrétaire substitut du conseil d'arrondissement